

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2626

28 octobre 2008

SOMMAIRE

Aderito et Rosa S.à.r.l.	126041	LMB German Investments	126013
Agihold Europe	126045	LMC German Investments	126014
Arcole Ventures S.A.	126046	LPCO Investments S.à r.l.	126024
Artemis International Sicav	126045	Lux and Sole International S.A.	126021
Ashanti Invest S.A.	126002	Luxon S.A.	126028
Bettio Int. S.A.	126013	Maanen & Mantel	126041
Brondi Finanziaria S.A.	126021	Maglear Limited S.A.	126041
Celesta S.A.	126016	Oktopus Consulting S.A.	126023
CHEN-JI s.à.r.l.	126024	Parkway GP S.à r.l.	126048
China Furnitures Sàrl	126024	PEGASUS Finance S.A.	126024
Double One S.A.	126012	Rearden L Holdings 3 S.à r.l.	126032
Euroconstruct Industries	126023	Rebo S.A.	126015
Europarticipations S.A.	126015	Rebo S.A.	126040
Execo S.à r.l.	126039	Rebo S.A.	126013
FDLV SA	126047	Santemedia Acquisition Holding	126048
Foodimpex International S.A.	126019	SEI International Services S.à r.l.	126014
Gazebo S.A.	126015	SEI International Services S.à r.l.	126014
GEDEAM Services S.A.	126040	Selcius S.A.	126002
Gestion Magma S.C.A.	126012	Société de Révision et d'Expertises Sàrl	
Gestprom S.à.r.l.	126047	126021
Horizon Systems S.A.	126042	Tajura S.A.	126016
Horizon Systems S.A.	126042	Takajo	126040
Hydropower S.A.	126012	TDO 2	126002
IDC S.à r.l.	126045	Terrindus S.A.	126023
Imdlux S.A.	126019	Themis Realty Europe	126045
Investindustrial 100 S.A.	126043	Viking Croisières S.A.	126048
Investindustrial Group Holdings S.A.	126043	Vion Luxembourg S.à r.l.	126042
itrust consulting s.à r.l.	126047	Worldstar Investments S.à r.l.	126016
L.A.M. Sofa Service S.A.	126023		

Ashanti Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 114.437.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2008.

ASHANTI INVEST S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132288/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04345. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Selcius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 122.268.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2008.

SELCIUS S.A.

Georges DIEDERICH / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132291/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04490. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

TDO 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 142.270.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of September.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The Directors' Office, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.744,

here represented by Mr. Patrick ZURSTRASSEN, company director, professionally residing in Luxembourg, and Mrs. Agnès LARUELLE, CFO, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in a board resolution of the company dated 24 September 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a joint stock company (société anonyme) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the name of "TDO 2" (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the provision of assistance and other support related services to managers and directors of investment funds and companies. Among others, and without limitation to the generality of the foregoing, the Company may provide assistance with respect to accounting, tax, labour or social related issues and may also review various documents for managers and directors of investment funds and companies.

The Company may also act for the promotion and development of the rights and interests of managers and directors of investment funds and companies as regards third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the director or, in case of several directors, of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

In the event that the director or the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The share capital is set at two hundred thousand euros (EUR 200,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of ten (EUR 10.-) euros each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, adopted in the manner required for amendments of these articles of association. The Company may, to the extent permitted and under terms provided for by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form. A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of such registration may be issued and signed by two directors or the sole director, as the case may be.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders - Resolutions of the sole shareholder

Art. 8. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly. Written record is kept of the resolutions of the sole shareholder.

The general meeting is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be. It shall also be convened upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of May of each year at 2:00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the general meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting. The means of communication used

must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which do not show only (i) a vote in favour of or (ii) against the proposed resolution, or (iii) an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

D. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is noted at a general meeting of shareholders that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder. The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and each director shall hold office until his successor is elected.

The directors, or the sole director, as the case may be, are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented. Directors, or the sole director, as the case may be, may be reelected for successive terms.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis by the remaining directors until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 11. The board of directors elects among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or the sole director, as the case may be, and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or of two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and

allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if a least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors. If the Company is managed by a sole director, this director will sign alone.

Art. 13. The board of directors or the sole director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or a resolution of the sole shareholder, as the case may be, fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the Law concerning commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The delegation in favour of a member of the board of directors shall entail the obligation for the board to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 14. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one, by the joint signature of two directors, and in all cases by the signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the sole director or the board of directors, as the case may be.

E. Supervision of the Company

Art. 16. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

The institution of statutory auditor(s) is suppressed and one or more independent auditors (réviseur d'entreprise), chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises will be designated by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which fixes their number and the term of their office if the Company meets the criteria determined by article 35 for a period as determined by article 36 of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings.

F. Financial year - Profits

Art. 17. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall end on 31st December of the same year.

Art. 18. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, upon recommendation of the sole director or the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by the sole director or the board of directors in compliance with the conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities and who need not be shareholders and who are appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided by a general meeting of shareholders, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

H. Amendment of articles of incorporation

Art. 20. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders or by a resolution of the sole shareholder, as the case may be, adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Law, as amended.

I. Final clause - Governing law

Art. 21. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on 30 September 2008 of the Company and shall terminate on 31 December 2008. The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by The Directors' Office, prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of two-hundred thousand euros (EUR 200,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 4,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
2. The following persons are appointed directors of the Company:
 - Mme. Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, réviseur d'entreprises, born on 3 May 1953 in Rédange, France, residing at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
 - M. Claude Kremer, avocat à la Cour, born on 27 July 1956 in Luxembourg, residing at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
 - M. Nicolaus Bocklandt, administrateur, born on 25 November 1956 in Manderfeld, Belgium, residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
 - M. Patrick Zurstrassen, administrateur, born on 27 May 1945 in Liège, residing at 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg;
 - M. Yves Wagner, administrateur, born on 16 November 1958 in Luxembourg, residing at 13, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-sur-Syre;

- M. Gery Daeninck, administrateur, born on 14 January 1951 in Sleidinge (Belgium), residing at 47, rue du Vieux Marché aux Grains, B-1000 Bruxelles, Belgium.

3. The following person is appointed as statutory auditor:

BDO Compagnie Fiduciaire, with registered office in Luxembourg

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the annual accounts as per 31 December 2008.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

The Directors' Office, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.744,

ici représentée par Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Madame Agnès LARUELLE, CFO, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée lors d'une résolution du conseil de la société datée du 24 septembre 2008

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il est constitué conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de «TDO 2» (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la société est la fourniture de services d'assistance et d'aide aux gérants et administrateurs de fonds et de sociétés d'investissement. Entre autres, la Société pourra notamment fournir des services d'aide et d'assistance en matière de ressources humaines, ou de sécurité sociale et pourra aussi revoir divers documents pour les gérants et administrateurs de fonds et de sociétés d'investissement.

La Société pourra aussi promouvoir et développer les droits et intérêts des gérants et administrateurs de fonds et de sociétés d'investissement à l'égard des tiers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil d'administration.

Au cas où l'administrateur unique ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) euros chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société pourra avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès, l'interdiction, la dissolution la faillite, ou l'insolvabilité de l'un des actionnaires ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

Art. 7. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications requises par l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés et signés par deux administrateurs ou, l'administrateur unique selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Les copropriétaires indivis d'actions devront désigner un mandataire unique pour les représenter à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Si la Société a seulement un actionnaire, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires et agira en conséquence. Une preuve écrite des résolutions de l'actionnaire unique sera établie. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou, selon le cas, par son administrateur unique. Elle sera également convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable ou publication.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 14h00. Si ce jour est un jour férié légal l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans leurs avis de convocation respectifs.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Tout actionnaire participant à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence, ou par d'autres moyens de communication permettant à la personne de s'identifier, est considéré comme étant présent aux fins de calcul des quorums et des votes, sous réserve que ces moyens de communication soient disponibles au lieu où se tient l'assemblée. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à un vote. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire pourra voter au moyen de formulaires de vote envoyés par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires pourront seulement utiliser les formulaires mis à disposition par la Société et indiquant au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale des actionnaires, l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, les propositions soumises pour décision à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur, contre, ou de s'abstenir de voter pour chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

Les formulaires de vote qui montreraient plus d'un vote en faveur, ou contre, ou une abstention pour la même résolution, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils font référence.

Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique, peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

D. Le conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, si la Société est constituée d'un actionnaire unique, ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un administrateur unique jusqu'à la tenue de la première assemblée générale des actionnaires suivant la date à laquelle la Société a constaté que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire. L'administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs, ou l'administrateur unique, selon le cas, seront/sera élu(s) à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Les administrateurs ou l'administrateur unique, selon le cas, pourront être réélus pour des mandats consécutifs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner une personne physique comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Une telle personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément un successeur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur à la suite d'un décès, d'une démission ou autre, les administrateurs restants pourront provisoirement y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 11. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion de ce conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les réunions du conseil d'administration peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, permettant aux personnes participant à cette réunion de s'entendre les unes les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Si la Société est administrée par un administrateur unique, ce dernier signera seul.

Art. 13. Le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires ou, selon le cas, toute résolution de l'administrateur unique, sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé

Art. 14. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil d'administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemniserá tout administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou dans tous les cas par la signature de toute(s) personne (s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'administrateur unique ou, selon le cas, le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 16. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, sa/leur rémunération et la durée de ses/leurs mandat(s), qui ne pourra excéder six ans.

Si la Société dépasse la limite de deux des trois critères fixés par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, pendant la période prescrite par l'article 36 de la même loi, l'institution de commissaires aux comptes (le cas échéant) sera supprimée et un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, choisi(s) parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, ou par l'actionnaire unique, selon le cas, qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 17. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fond de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires ou, selon le cas, l'actionnaire unique, déterminera, sur proposition de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés par l'administrateur unique ou le conseil d'administration en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, associés ou non, nommé(s) par l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, décidant de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires en proportion des actions détenues par eux dans la Société.

H. Modification des statuts

Art. 20. Les présents statuts pourront être modifiés par par l'actionnaire unique ou par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

I. Dernière clause - Loi applicable

Art. 21. Pour tous ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le 30 septembre 2008 et se finira le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et paiement

The Directors' Office, prénommée, a souscrit la totalité des vingt mille (20.000) actions.

Toutes les actions souscrites ont été entièrement payées en numéraire, de sorte que la somme de deux-cent mille euros (EUR 200.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 4.000,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire fondateur, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqué, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, réviseur d'entreprises, née le 3 mai 1953 à Rédange, France, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
 - Monsieur Claude Kremer, avocat à la Cour, né le 27 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
 - Monsieur Nicolaus Bocklandt, administrateur, né le 25 novembre 1956 à Manderfeld, Belgique, demeurant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
 - Monsieur Patrick Zurstrassen, administrateur, né le 27 mai 1945 à Liège, demeurant au 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg;
 - Monsieur Yves Wagner, administrateur, né le 16 novembre 1958 à Luxembourg, demeurant au 13, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-sur-Syre;
 - Monsieur Gery Daeninck, administrateur, né le 14 janvier 1951 à Sleidinge (Belgique), demeurant au 47, rue du Vieux Marché aux Grains, B-1000 Bruxelles, Belgique.

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

BDO Compagnie Fiduciaire, avec siège social au Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée pour délibérer sur les comptes annuels de l'exercice social terminant le 31 décembre 2008.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. ZURSTRASSEN - A. LARUELLE - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2008. LAC/2008/41095. — Reçu à 0,50%: mille euros (EUR 1.000,-).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-sept octobre de l'an, deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008132236/242/533.

(080154842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Hydropower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.496.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2008.

HYDROPOWER S.A.

Jacopo ROSSI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132301/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04313. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Gestion Magma S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 55.623.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2008.

GESTION MAGMA S.C.A.

Marfi S.à.r.l.

Gerant-Associé Commandité

Signature

Référence de publication: 2008132306/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04283. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Double One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.216.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2008.

DOUBLE ONE S.A.

Daniele MARIANI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132302/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04335. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Bettio Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 72.296.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2008.

BETTIO INT. S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132303/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04343. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

LMB German Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 140.466.

*Rectificatif des statuts enregistrés le 23/07/2008 sous la référence EAC/2008/9909
et déposés au RCS le 31/07/2008 sous la référence L080111621*

Erratum

Il résulte de l'acte constitutif de la société à responsabilité limitée «LMB GERMAN INVESTMENTS», établie et ayant son siège social au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2010 du 19 août 2008, que le pouvoir de signature des gérants engageant la société figurant dans la version française de l'assemblée générale extraordinaire suivant les statuts, a été erronément indiqué.

Il y a donc lieu de lire:

«Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B et non comme indiqué par la signature individuelle d'un des gérants.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008132584/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Rebo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 81.408.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Nikolas WIENKE

Rechtsanwalt

Référence de publication: 2008132322/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04488. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

SEI International Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.779.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.10.08.

SEI International Services S.à r.l.

Frank W.J.J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2008132325/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05178. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

LMC German Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 140.584.

*Rectificatif des statuts enregistrés le 28/07/2008 sous la référence EAC/2008/10126
et déposés au RCS le 04/08/2008 sous la référence L080113616*

Erratum

Il résulte de l'acte constitutif de la société à responsabilité limitée «LMC GERMAN INVESTMENTS», établie et ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2042 du 22 août 2008, que le pouvoir de signature des gérants engageant la société figurant dans la version française de l'assemblée générale extraordinaire suivant les statuts, a été erronément indiqué.

Il y a donc lieu de lire:

«Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B et non comme indiqué par la signature individuelle d'un des gérants.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008132585/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

SEI International Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.779.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.10.2008.

SEI International Services S.à r.l.

Frank W.J.J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2008132328/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05176. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Europarticipations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 42.226.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

a & c Management Services

65, rue des Romains, L-8041 Strassen, Luxembourg

Expert-Comptable

Signature

Référence de publication: 2008132330/8202/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05303. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Rebo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 81.408.

Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 10. Juni 2008

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, die Mandate von
Herrn Lars B. STIGEMAR, wohnhaft in CH-6300 Zug, Weinberghöhe, 10D,
Herrn Kurt RUDOLF, wohnhaft in CH-6300 Zug, Hänibüel, 10A,
Frau Marianne AEBI SPINLER, wohnhaft in CH-6300 Zug, Hänibüel, 11B
als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft,
sowie das Mandat von

Herrn Dr. iur. Alex DÜRING, wohnhaft in CH-6315 Oberägeri, Kalchrainstrasse 9, als Prüfungskommissar der Gesellschaft

bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung zur Genehmigung des Jahresabschlusses für 2007 zu verlängern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. Oktober 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008132552/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04450. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Gazebo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.040.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2008.

GAZEBO S.A.

Mohammed KARA / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132333/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04495. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080154540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Celesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 118.742.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2008.

CELESTA S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132335/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04508. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Tajura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 75.295.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2008.

TAJURA S.A.

ROSSI Jacopo / HEITZ Jean-Marc

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132336/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04505. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Worldstar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.044.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr Jozef BIEGAJ, company director, born in Chlewiska (Poland), on March 15, 1957, residing at ul Ignuta 73, 54-151 Wroclaw (Poland), and

Mr Grzegorz DZIK, company director, born in Klodzko (Poland), on March 15, 1960, residing at ul Bednarska 12/6, 54-134 Wroclaw (Poland),

represented by Mrs Monique GOERES, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxies holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 136.044, incorporated by deed of the undersigned notary on January 11, 2008, published in the Mémorial C number 571 of March 6, 2008 and whose articles of association have been amended by deed of the same notary on February 6, 2008, published in the Mémorial C number 801 of April 2, 2008,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

126017

First resolution

The appearing parties decide to increase the corporate capital to the extent of one million nine hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,950,000.-) in order to raise it from its present amount of two million two hundred thirty two thousand and five hundred Euro (EUR 2,232,500.-) to four million one hundred eighty two thousand and five hundred Euro (EUR 4,182,500.-) by the issue of thirty nine thousand (39,000) new sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription - Payment

Subscription of the thirty nine thousand (39,000) new sharequotas as follows:

- Twenty four thousand one hundred and ninety five (24,195) new sharequotas by Mr Grzegorz DZIK, company director, born in Klodzko (Poland), on March 15, 1960, residing at ul Bednarska 12/6, 54-134 Wroclaw (Poland), and full payment of said sharequotas by contribution in kind of five hundred forty eight thousand and forty four (548,044) shares representing sixty two point zero four percent (62.04%) of the capital of the public limited holding company "PROXIMA CAPITAL INVESTMENT", R.C.S. Luxembourg B 77.214, with its registered office at L-1331, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, estimated at one million two hundred twenty four thousand five hundred and forty nine Euro and seventy seven Cent (EUR 1,224,549.77), one million two hundred nine thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1,209,750.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and fourteen thousand seven hundred and ninety nine Euro and seventy seven Cent (EUR 14,799.77) a share premium to be allocated to the share premium account.

- Fourteen thousand eight hundred and five (14,805) new sharequotas by Mr Jozef BIEGAJ, company director, born in Chlewiska (Poland), on March 15, 1957, residing at ul Ignuta 73, 54-151 Wroclaw (Poland), and full payment of said sharequotas by contribution in kind of three hundred thirty five thousand three hundred and thirty nine (335,339) shares representing thirty seven point ninety six percent (37.96%) of the capital of the public limited holding company "PROXIMA CAPITAL INVESTMENT", R.C.S. Luxembourg B 77.214, with its registered office at L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, estimated at seven hundred forty nine thousand two hundred and eighty one Euro and sixty two Cent (EUR 749,281.62), seven hundred forty thousand two hundred and fifty Euro (EUR 740,250.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and nine thousand and thirty one Euro and sixty two Cent (EUR 9,031.62) a share premium to be allocated to the share premium account.

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company "WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l." pre-named, on September 2, 2008, wherein the contribution in kind of the shares of the public limited holding company "PROXIMA CAPITAL INVESTMENT", pre-named, has been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The subscribers, acting through their duly appointed attorney in fact declare that their contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that it subsists no impediments to the free transferability of their contribution to the company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of their contribution to the company.

Proof of the legal ownership of the contribution has been given to the undersigned notary.

The subscribers state together with the company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the company of the contribution.

Both subscribers are represented by Mrs Monique GOERES, pre-named.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing parties decide to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at four million one hundred eighty two thousand and five hundred Euro (EUR 4,182,500.-) divided into eighty three thousand six hundred and fifty (83,650) sharequotas of fifty Euro (EUR 50.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at two thousand eight hundred Euro; the present capital increase by contribution in kind being a capital increase with receipts of the fixed registration fee by the Luxembourg registration office, in accordance with the European Council Directive of July 19, 1969 (335), modified by the Directives of April 9, 1973 and of June 10, 1985 (contribution of shares representing more than 65% of the capital of an EU company to another EU company - article 4-2 of the Law dated December 29, 1971).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui precede:

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

Monsieur Jozef BIEGAJ, administrateur de sociétés, né à Chlewiska (Pologne), le 15 mars 1957, résidant à ul Ignuta 73, 54-151 Wroclaw (Pologne), et

Monsieur Grzegorz DZIK, administrateur de sociétés, né à Klodzko (Pologne), le 15 mars 1960, résidant à ul Bednarska 12/6, 54-134 Wroclaw (Pologne),

représentés par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 136.044, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 571 du 6 mars 2008 et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 6 février 2008, publié au Mémorial C numéro 801 du 2 avril 2008,

et que les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les comparants décident d'augmenter le capital social à concurrence de un million neuf cent cinquante mille Euros (EUR 1.950.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux million deux cent trente-deux mille cinq cents Euros (EUR 2.232.500,-) à quatre million cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 4.182.500,-) par l'émission de trente-neuf mille (39.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Souscription des trente-neuf mille (39.000) parts sociales nouvelles comme suit:

- Vingt-quatre mille cent quatre-vingt-quinze (24.195) parts sociales nouvelles par M. Grzegorz DZIK, administrateur de sociétés, né à Klodzko (Pologne), le 15 mars 1960, résidant à ul Bednarska 12/6, 54-134 Wroclaw (Pologne), et libération intégrale de dites parts sociales par apport en nature de cinq cent quarante-huit mille quarante-quatre (548.044) actions représentant soixante-deux virgule zéro quatre pourcent (62,04%) du capital de la société anonyme holding "PROXIMA CAPITAL INVESTMENT", R.C.S. Luxembourg B 77.214, avec siège à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, estimées à un million deux cent vingt-quatre mille cinq cent quarante-neuf Euros et soixante-dix-sept Cents (EUR 1.224.549,77), un million deux cent neuf mille sept cent cinquante Euros (EUR 1.209.750,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et quatorze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et soixante-dix-sept Cents (EUR 14.799,77) une prime d'émission à affecter au compte prime d'émission.

- Quatorze mille huit cent cinq (14.805) parts sociales nouvelles par M. Jozef BIEGAJ, administrateur de sociétés, né à Klodzko (Pologne), le 15 mars 1960, résidant à ul Bednarska 12/6, 54-134 Wroclaw (Pologne), et libération intégrale de dites parts sociales par apport en nature de trois cent trente-cinq mille trois cent trente-neuf (335.339) actions représentant trente-sept virgule quatre-vingt-seize pourcent (37,96%) du capital de la société anonyme holding "PROXIMA CAPITAL INVESTMENT", R.C.S. Luxembourg B 77.214, avec siège à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, estimées à sept cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-un Euros et soixante-deux Cents (EUR 749.281,62), sept cent quarante mille deux cent cinquante Euros (EUR 740.250,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et neuf mille trente et un Euros et soixante-deux Cents (EUR 9.031,62) une prime d'émission à affecter au compte prime d'émission.

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée "WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l." le 2 septembre 2008, par lequel l'apport en nature des actions de la société anonyme holding "PROXIMA CAPITAL INVESTMENT", pré-nommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les souscripteurs, agissant par leur mandataire prémentionné, déclarent que l'apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de leur apport à la société et que des instructions valables ont

été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de leur apport à la société.

La preuve de la propriété juridique de l'apport a été rapportée au notaire instrumentant.

Les souscripteurs reconnaissent ensemble avec la société qu'ils accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable de l'apport à la société.

Les deux souscripteurs sont représentés par Mademoiselle Monique GOERES, pré-nommé.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les comparants décident de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 4.182.500,-) représenté par quatre-vingt-trois mille six cent cinquante (83.650) parts sociales de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de deux mille huit cents Euros; la présente augmentation de capital par apport en nature étant soumise à un droit d'enregistrement fixe en vertu de la directive du Conseil Européen du 19 juillet 1969 (335), modifiée par les directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985 (apport d'actions représentant plus de 65% du capital d'une société CE à une autre société CE - article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GOERES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2008. Relation GRE/2008/3793. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008132456/231/171.

(080154967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Imdlux S.A., Société Anonyme, (anc. Foodimpex International S.A.).

Siège social: L-2430 Luxembourg, 16, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 135.752.

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FOODIMPEX INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 16, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.752, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 471 du 23 février 2008.

- La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge GRATET, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 10, rue aux Saussaies des Dames.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée nomme comme scrutateur Madame Heike HEINZ, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en "IMDLUX S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet toute opération de négoce, d'import-export, ainsi que la représentation commerciale, le courtage ou le conseil commercial, et en particulier le commerce, le négoce et la représentation de tous produits et matériels médical dentaire.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. En outre, elle pourra faire toutes activités commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourront en faciliter la réalisation.»

3. Nominations statutaires.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "IMDLUX SA" et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de "IMDLUX S.A." (ci-après la "Société").»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Philippe MICHEL, commerçant, né à Bouzonville, (France), le 8 octobre 1955, demeurant à L-2430 Luxembourg, 16, rue Michel Rodange, de sa fonction d'administrateur unique de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée procède à la nomination d'un conseil d'administration, qui se composera dorénavant comme suit:

- Monsieur Serge GRATET, commerçant, né à Metz, (France), le 14 juin 1963, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 10, rue aux Saussaies des Dames;

- Madame Nadine DALLA VECCHIA, épouse GRATET, commerçante, née Metz, (France), le 6 octobre 1963, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 10, rue aux Saussaies des Dames;

- Monsieur Xavier BORDAS, commerçant, né à Metz, (France), le 2 avril 1982, demeurant à F-57070 Metz, 8, rue de la Fontenotte.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GRATET - HEINZ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 septembre 2008. Relation GRE/2008/3831. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008132455/231/84.

(080154978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Lux and Sole International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.018.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2008132367/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03827. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Société de Révision et d'Expertises Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.145.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2008132368/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03372. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Brondi Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.927.

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BRONDI FINANZIARIA S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.927.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial, Série C no 182 du 21 avril 1995.

Les statuts furent modifiés une fois suivant acte reçu par le notaire André Jean Joseph Schwachtgen en date du 16 février 1996 publié au Mémorial, Série C no 257 du 28 mai 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le Président nomme comme secrétaire Mademoiselle Marie DOSSMANN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Marie GILMER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve, et Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires sont présents respectivement représentés par fondés de procuration, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que par les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente ensemble avec les procurations des actionnaires représentés pour être soumises avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Les actionnaires présents respectivement représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Modification de l'article quatre des statuts sociaux, deuxième paragraphe, troisième alinéa: suppression de la phrase: "Elle peut élaborer des projets de prototypes, assurer leur construction et leur mise en vente".

2. Modification de l'article sept des statuts sociaux, au dernier alinéa du dernier paragraphe: suppression de la phrase: "soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration".

3. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'avant-dernière phrase du deuxième paragraphe de l'article quatre des statuts sociaux définissant l'objet social de la société.

En conséquence, l'article quatre des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet social celui d'une société de participations financières notamment la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, notamment dans le domaine de l'électronique et des télécommunications, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

La Société peut encore exercer toutes activités de conseil financier, administratif, technique, comptable et pourvoir à la coordination technique et financière des sociétés dans lesquelles elle détient des participations. Elle peut faire toutes opérations de leasing et de factoring.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer dans l'article sept, troisième paragraphe, dernière phrase, le texte "soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration".

Le dernier paragraphe de l'article sept des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. dernier paragraphe.** La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle du président du conseil d'administration."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schmit, M. Dossmann, G. Gilmer, S. Bortolus, G. Schneider et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2008, LAC/2008/41483. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008132712/5770/72.

(080155226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Euroconstruct Industries, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9767 Pintsch, 13, Ierweschteewe.

R.C.S. Luxembourg B 108.930.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2008132369/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03373. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

L.A.M. Sofa Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.675.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2008132370/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03374. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Terrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 35.545.

Le bilan de clôture au 22.09.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008132371/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05445. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Oktopus Consulting S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-1372 Luxembourg, 3, allée des Charmes.

R.C.S. Luxembourg B 105.414.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OKTOPUS CONSULTING S.A.

Patrick Vautrin

Administrateur

Référence de publication: 2008132420/7679/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05997. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

PEGASUS Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 87.030.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008132373/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05441. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

CHEN-JI s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 55, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 78.713.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.08.

Signature.

Référence de publication: 2008132375/2566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05977. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

China Furnitures Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 55, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 115.951.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008132377/7782/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05978. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

LPCO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 135.920.

In the year two thousand and eight, on the second of October.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Luminus Energy Partners Master Fund, Ltd., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, and with registration number 35082,

here represented by Mrs Rania Kiderchah, LL. B., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 September 2008;

Luminus Asset Partners, L.P., a Limited Partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, and with registration number 3589178,

here represented by Mrs Rania Kiderchah, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 September 2008;

LSP Penn Holdings, LLC, a Limited Liability Company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, and with registration number 4322001,

here represented by Mrs Rania Kiderchah, prenamed,
by virtue of a proxy under private seal given on 8 September 2008;

LSP Penn Holdings II, LLC, a Limited Liability Company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, with registration number 4324640,

here represented by Mrs Rania Kiderchah, prenamed,
by virtue of a proxy under private seal given on 8 September 2008;

The said proxies, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the sole shareholders of LPCO Investments S.à r.l, a société à responsabilité limitée (hereafter the "Company"), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 135.920, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 537 of 4 March 2008.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

Modification of article 6 of the articles of association of the Company.

After having reviewed the item on the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

Resolution

The shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at seventy-five thousand Euro (EUR 75,000) represented by:

- one million five hundred eighty-two thousand five hundred (1,582,500) class A shares with a par value of one (1) cent each, (the "Class A Shares"),
- five hundred ten thousand (510,000) class B shares with a par value of one (1) cent each, (the "Class B Shares"),
- two million seven hundred and three thousand seven hundred and fifty (2,703,750) class C shares with a par value of one (1) cent each, (the "Class C Shares"), and
- two million seven hundred and three thousand seven hundred and fifty (2,703,750) class D shares with a par value of one (1) cent each, (the "Class D Shares").

Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and any other class of shares, if any, to be issued by the Company are referred to as the Shares".

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Class A shares

The Class A Shares are exclusively entitled to the assets (including the balance of all incomes, capital gains, liquidation surplus, dividends distribution, profits or other receipts paid or due in any other manner) in relation to the assets in the sub accounts numbers 002330074, 00224993 and 02375609 minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such assets (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All such distributions shall be allocated to a special Class A reserve until their distribution to the holders of Class A Shares.

Class B shares

The Class B Shares are exclusively entitled to the assets (including the balance of all incomes, capital gains, liquidation surplus, dividends distribution, profits or other receipts paid or due in any other manner) in relation to the assets in the sub accounts numbers 002330082, 00224995 and 02375612 minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such assets (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All such distributions shall be allocated to a special Class B reserve until their distribution to the holders of Class B Shares.

Class C shares

The Class C Shares are exclusively entitled to the assets (including the balance of all incomes, capital gains, liquidation surplus, dividends distribution, profits or other receipts paid or due in any other manner) in relation to the assets in the sub accounts numbers 002330090, 00224996 and 02375614 minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management,

operation of such assets (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All such distributions shall be allocated to a special Class C reserve until their distribution to the holders of Class C Shares.

Class D shares

The Class D Shares are exclusively entitled to the assets (including the balance of all incomes, capital gains, liquidation surplus, dividends distribution, profits or other receipts paid or due in any other manner) in relation to the assets in the sub accounts numbers 002330108, 00224997 and 02375616 minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such assets (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All such distributions shall be allocated to a special Class D reserve until their distribution to the holders of Class D Shares.

Allocation of assets and liabilities

The board of managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its shares. Any surplus paid in shall be allocated to a separate reserve fund attaching to the respective class of shares on which the surplus has been paid. Each such reserve fund shall be exclusively used to make payments to holders of shares of the relevant class. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of shares of any class may be decided by the board of managers.

The losses incurred by the Company in relation to one of its investments described here-above are subtracted from the amount attached to the class of shares of such investment (whether profits, profits carried forward or the part representing the share capital). If the losses exceed the amount attached to such class of shares, this excess will be borne by the other classes of shares pro rata of their participation in the share capital. These provisions do not segregate the assets of the Company into compartments enforceable in relation to the third parties."

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This deed having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille et huit, le deux octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Luminus Energy Partners Master Fund, Ltd., une société constituée en vertu des lois des Bermudes, ayant son siège social au Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12 Bermudes, et enregistrée sous le numéro 35082,

ici représentée par Madame Rania Kiderchah, LL. B., demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 septembre 2008;

Luminus Asset Partners, LP, une limited partnership, constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, et enregistrée sous le numéro 3589178,

ici représentée par Madame Rania Kiderchah, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 septembre 2008;

LSP Penn Holdings, LLC, une Limited Liability Company, constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, et enregistrée sous le numéro 4322001,

ici représentée par Madame Rania Kiderchah, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 septembre 2008;

LSP Penn Holdings II, LLC, une Limited Liability Company, constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, et enregistrée sous le numéro 4324640,

ici représentée par Madame Rania Kiderchah, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 septembre 2008;

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seules associées de LPCO Investments S.à r.l, a société à responsabilité limitée (la « Société »), ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 135.920, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 537 du 4 mars 2008.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 6 des statuts de la Société;

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant de prendre acte de la décision suivante:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) représenté par:

- Un million cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (1.582.500) parts sociales de classe A, d'une valeur d'un centime (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Classe A"),
- Cinq cent dix mille (510.000) parts sociales de classe B, d'un centime (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Classe B"),
- Deux millions sept cent trois mille sept cent cinquante (2.703.750) parts sociales de classe C, d'un centime (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Classe C"), et
- Deux millions sept cent trois mille sept cent cinquante (2.703.750) parts sociales de classe D, d'un centime (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Classe D").

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe D ainsi que les parts sociales d'autres classes qui pourront être émises par la Société seront appelées les "Parts Sociales".

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les Parts Sociales de Classe A

Les Parts Sociales de Classe A ont exclusivement droit aux actifs (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société) en relation avec les actifs des sous comptes numéros 002330074, 00224993 et 02375609 moins le montant total des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribuées à la gestion et le fonctionnement de l'investissement lié à ces actifs (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains en capital et les dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des Parts Sociales de Classe A avant leur distribution aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A.

Les Parts Sociales de Classe B

Les Parts Sociales de Classe B ont exclusivement droit aux actifs (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société) en relation avec les actifs des sous comptes numéros 002330082, 00224995 et 02375612 moins le montant total des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribuées à la gestion et le fonctionnement de l'investissement lié à ces actifs (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains en capital et les dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des Parts Sociales de Classe B avant leur distribution aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B.

Les Parts Sociales de Classe C

Les Parts Sociales de Classe C ont exclusivement droit aux actifs (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société) en relation avec les actifs des sous comptes numéros 002330090, 00224996 et 02375614 moins le montant total des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribuées à la gestion et le fonctionnement de l'investissement lié à ces actifs (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains en capital et les dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des Parts Sociales de Classe C avant leur distribution aux détenteurs de Parts Sociales de Classe C.

Les Parts Sociales de Classe D

Les Parts Sociales de Classe D ont exclusivement droit aux actifs (incluant le solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dus de quelque manière que ce soit à la Société) en relation avec les actifs des sous comptes numéros 002330108, 00224997 et 02375616 moins le montant total des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de

fonds réalisés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribuées à la gestion et le fonctionnement de l'investissement lié à ces actifs (y compris les honoraires, coûts, impôt sur les sociétés sur les gains en capital et les dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale des Parts Sociales de Classe D avant leur distribution aux détenteurs de Parts Sociales de Classe D.

Allocation des actifs et passifs

Le Conseil de Gérance pourra créer des réserves de capitaux qu'il jugera opportune (outre celles prévues par la Loi) et créera un surplus de versements provenant de fonds que la Société aura perçus lors d'émissions et de ventes de ses Parts Sociales. Tout surplus versé sera affecté à un fonds de réserve séparé lié respectivement aux classes de parts dans lesquelles le surplus aura été versé. Tout versement prélevé de chacun de ces fonds de réserve ainsi créés sera effectué exclusivement au bénéfice des porteurs de parts des classes s'y rapportant. Le versement de tout dividende ou de tout autre produit à répartir provenant d'un fonds de réserve au profit de porteurs de parts de toutes classes pourra être effectué sur décision du Conseil de Gérance.

Les pertes réalisées dans le cadre de l'un des investissements décrits ci-dessus viennent d'abord en déduction des sommes attachées à la classe de Parts Sociales (qu'il s'agisse de profits, profits reportés ou de la part représentant le capital social) à laquelle cet investissement est attaché. Si les pertes excèdent les sommes attachées à la classe de parts sociales en question, ces pertes excédentaires viendront greffer les autres classes de Parts Sociales au pro rata de leur participation dans le capital. Les présentes clauses ne créent pas une ségrégation des avoirs de la Société opposable aux tiers.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le mandataire des comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. KIDERCHAH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2008, LAC/2008/40407. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008132380/7241/218.

(080154595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Luxon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 142.276.

STATUTS

L'an deux mil huit, le trente septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée "FALCON S.à r.l.", ayant son siège social à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 46.722,

ici représentée par son gérant Monsieur Bernard OLMEDO ORTEGA, commerçant, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers,

2) La société à responsabilité limitée "HARDEY S.à r.l.", ayant son siège social à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 46.724,

ici représentée par son gérant Monsieur Gilbert THIBO, commerçant, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall,

3) Monsieur Gilbert THIBO, commerçant, né à Luxembourg le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall;

4) Monsieur Bernard OLMEDO ORTEGA, commerçant, né à Jun/Granada (Espagne) le 24 août 1958, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers.

Ces comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LUXON S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation, la mise en valeur et la promotion, l'achat et la vente, la gestion ainsi que la location d'immeubles bâtis ou à bâtir, ainsi que toutes opérations de marchand de biens.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

La société exercera cette activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310.-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires que entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendraient pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Pour le cas où un actionnaire n'exerce pas son droit de préemption, ce droit est de plein droit transféré aux actionnaires restants.

Administration - surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de quatre membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs de la société. Cette délégation à un ou plusieurs administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs-délégués. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mil huit.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mil neuf.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) par la société FALCON S.à r.l., préqualifiée, quarante actions,	40
2) par la société HARDEY S. à r.l., préqualifiée, quarante actions,	40
3) par Monsieur Gilbert THIBO, préqualifié, dix actions,	10
4) par Bernard OLMEDO ORTEGA, préqualifié, dix actions,	10
Total: cent actions	100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, présents ou dûment représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Gilbert THIBO, commerçant, né à Luxembourg le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall;
 - b) Monsieur Bernard OLMEDO ORTEGA, commerçant, né à Jun/Granada (Espagne) le 24 août 1958, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers;
 - c) Monsieur Laurent OLMEDO, employé privé, né à Esch/Alzette, le 18 décembre 1982, demeurant à L-1329 Luxembourg, 65, rue du Château;
 - d) Monsieur Richard THIBO, employé privé, né à Luxembourg, le 11 avril 1981, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Adelina PAZZAGLIA, secrétaire, épouse de Monsieur Claudio Scopetta, née à Luxembourg le 22 octobre 1967, demeurant à L-7258 Helmsange, 10, rue des Pommiers.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 6.- Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 11 des statuts, les actionnaires autorisent le conseil d'administration de la société à nommer Messieurs Gilbert THIBO et Bernard OLMEDO ORTEGA, administrateurs-délégués de la société.

Réunion du conseil d'administration

A la suite de la prédite assemblée générale extraordinaire le conseil d'administration de la société s'est réuni et a décidé à l'unanimité des voix de tous ses membres c'est-à-dire Messieurs Gilbert THIBO, Bernard OLMEDO ORTEGA, Laurent OLMEDO et Richard THIBO ce qui suit:

- 1) Monsieur Gilbert THIBO est nommé administrateur-délégué de la société.
- 2) Monsieur Bernard OLMEDO ORTEGA est nommé administrateur-délégué de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue de lui connue, donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Gilbert THIBO, Bernard OLMEDO ORTEGA, Laurent OLMEDO, Richard THIBO, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008, Relation: LAC/2008/39868. — Reçu à 0,50 %: cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 octobre 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008132401/222/184.

(080154919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Rearden L Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 142.264.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the third day of October,
before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) RHONE PARTNERS III L.P., a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Delaware Secretary of State under number 4661796, hereby represented by Mr Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 3, 2008;

2) RHONE OFFSHORE PARTNERS III L.P., a limited partnership formed under the Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, with registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, hereby represented by Mr Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 3, 2008;

3) RHONE COINVESTMENT III L.P., a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Delaware Secretary of State under number 4265732, hereby represented by Mr Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 3, 2008;

Such power of attorneys, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name REARDEN L HOLDINGS 3 S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

ment and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, RHONE PARTNERS III L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to six hundred seventy nine thousand eight hundred seventy five (679,875) shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six thousand seven hundred ninety eight euro and seventy five cents (EUR 6,798.75).

Thereupon, RHONE OFFSHORE PARTNERS III L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred sixty nine thousand one hundred twenty five (569,125) shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to five thousand six hundred ninety one euro and twenty five cents (EUR 5,691.25).

Thereupon, RHONE COINVESTMENT III L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to one thousand (1,000) shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to ten euro (EUR 10).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Bart Zech, born in Putten (Netherlands) on September 5, 1969, having his professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mr. Andrew Sweet, born in California (United States of America) on September 20, 1971, having his professional address at 5, Princes Gate Knightsbridge, London SW71QJ, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) RHONE PARTNERS III L.P., un "limited partnership" constitué selon les lois de l'Etat du Delaware), ayant son siège social à C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4661796,

ici représenté par M. Michaël Meylan, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 octobre 2008.

2) RHONE OFFSHORE PARTNERS II L.P. un "limited partnership" constitué selon Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro CR-17354,

ici représenté par M. Michaël Meylan, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 octobre 2008.

3) RHONE COINVESTMENT III L.P., un "limited partnership" constitué selon les lois de l'Etat du (Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act), ayant son siège social à C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4265732,

ici représenté par M. Michaël Meylan, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 octobre 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination REARDEN L HOLDINGS 3 S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et

engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de

son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-

ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, RHONE PARTNERS III L.P., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à six cent soixante dix-neuf mille huit cent soixante quinze (679.875) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de six mille sept cent quatre-vingt dix-huit euros et soixante quinze cents (EUR 6.798,75).

Ces faits exposés, RHONE OFFSHORE PARTNERS III L.P., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent soixante neuf mille cent vingt-cinq (569.125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de cinq mille six cent quatre vingt onze euros vingt-cinq cents (EUR 5.691,25).

Ces faits exposés, RHONE COINVESTMENT III L.P., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de cinq mille six cent dix euros (EUR 10).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.000.-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bart Zech, né à Putten, Pays-Bas, le 5 septembre 1969, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

- Monsieur Andrew Sweet, né en Californie (Etats-Unis d'Amérique), le 20 septembre 1971 avec adresse professionnelle à 5, Princes Gate Knightsbridge, London SW71QJ (Royaume-Uni).

2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MEYLAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40463. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008132399/242/428.

(080154748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Execo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 76, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 54.855.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.08.

Pour REQUISITION

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008132410/1089/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03310. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Rebo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 81.408.

—
Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Gesellschaftsversammlung vom 10. Juni 2008

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, die Mandate von
Herrn Lars B. STIGEMAR, wohnhaft in CH-6300 Zug, Weinberghöhe 10D,
Herrn Kurt RUDOLF, wohnhaft in CH-6300 Zug, Hänibüel 10A,
Frau Marianne AEBI SPINNLER, wohnhaft in CH-6300 Zug, Hänibüel 11B
als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft,

sowie das Mandat von

Herrn Dr. iur. Alex DÜRING, wohnhaft in CH-6315 Oberägeri, Kalchrainstrasse 9 als Prüfungskommissar der Gesellschaft

bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung zur Genehmigung des Jahresabschlusses für 2008 zu verlängern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Oktober 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008132553/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Takajo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.958.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.2008.

Référence de publication: 2008132411/3147/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05980. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

GEDEAM Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 54.697.

—
Le bilan 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2008.
Pour Gedeam Services S.A.
Claude GEIBEN / Gabriele BRAVI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132412/8697/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04478. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Maglear Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 72.377.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2008.
Pour Maglear Limited S.A.
Claude Geiben / Filippo Dollfus De Volckersberg
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132413/8697/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04473. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Aderito et Rosa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 318, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 59.693.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008132426/4188/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05777. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Maanen & Mantel, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 88, rue François Boch.

R.C.S. Luxembourg B 6.620.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/08/2008.
Pour MAANEN & MANTEL
Cornelis VAN DER SCHILDEN
Gérant

Référence de publication: 2008132415/7679/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05986. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Horizon Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 53.234.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HORIZON SYSTEMS S.A.

René Heymans

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008132418/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05992. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Vion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.636.

Il résulte de l'assemblée de clôture de liquidation de la société Renrous International NV daté du 29 août 2008 tenue par-devant Maître Vincent Berquin, notaire de résidence à Lloyd Georgelaan 11, B-1100 Bruxelles

Que son actionnaire majoritaire reprend tous ses actifs et passifs et que par conséquent les 400.000 actions détenues par cette société en liquidation sont désormais la propriété de Vion Belgium NV, une société de droit belge ayant son siège social au 2 Fabriekstraat, 9470 Denderleeuw, Belgique, enregistrée à Banque Carrefour sous le numéro BTW BE 0447 442 489.

Suite à cela, la Société a désormais pour actionnaire unique VION BELGIUM NV, détenant 400.500 parts sociales de la Société.

Pour rectification

Extrait et Publication

Vion Luxembourg Sàrl

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008132639/312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Horizon Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 53.234.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HORIZON SYSTEMS S.A.

René Heymans

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008132419/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05991. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Investindustrial Group Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Investindustrial 100 S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.484.

In the year two thousand and eight, on the first day of August.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Investindustrial 100 S.A., a company limited by shares having its registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 139.484 incorporated by deed of the undersigned notary on May 20, 2008 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1704 on July 10, 2008.

The meeting is presided by Mr Jean-Michel MERIENNE, private employee, residing professionally in Senningerberg.

Who appointed as secretary Mrs Sophie MATHOT, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nathalie CRAHAY, Licenciée en Administration des Affaires, residing professionally at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To change the denomination of the Company into INVESTINDUSTRIAL GROUP HOLDINGS S.A.;
2. Subsequent amendment of article 1 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation;
3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides to change the denomination of the Company into INVESTINDUSTRIAL GROUP HOLDINGS S.A.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting of the shareholders decides to amend article first paragraph first of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 1. first paragraph.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "INVESTINDUSTRIAL GROUP HOLDINGS S.A." (the Company)."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand Euro (€ 1,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Investindustrial 100 S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro

139.484 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1704 du 10 juillet 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MERIENNE, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Nathalie CRAHAY, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en INVESTINDUSTRIAL GROUP HOLDINGS S.A.,
2. Modification subséquente de l'article premier paragraphe premier des statuts;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en INVESTINDUSTRIAL GROUP HOLDINGS S.A.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article premier paragraphe premier des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. premier paragraphe.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «INVESTINDUSTRIAL GROUP HOLDINGS S.A.» ci-après, la Société."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Merienne, Mathot, Crahay, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 août 2008. LAC / 2008 / 32382. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008132424/202/102.

(080154604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Aghold Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.545.

Le bilan abrégé au 31 janvier 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2008132428/2374/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03169. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Themis Realty Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.999.

Le bilan abrégé au 31 juillet 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2008132430/2374/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03162. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Artemis International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 121.006.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'Assemblée»)
tenue au siège social de la Société le mercredi 17 septembre 2008 à 11.00 heures*

Résolution 5

L'Assemblée renouvelle le mandat en tant qu'administrateurs de la Société de M. Nicholas Charles WELLS, de M. Mark James MURRAY, de M. Richard Neal Basire GODDARD, de M. Matthias MAERTENS, et de M. Jérôme WIGNY jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui doit se tenir en 2009.

Résolution 6

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui doit se tenir en 2009.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008132545/1176/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05044. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

IDC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.964.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL
48, bd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008132447/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03133. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Arcole Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 141.703.

L'an deux mille huit, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARCOLE VENTURES S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en voie d'inscription au R.C.S. Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 août 2008, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Evelyne BEY, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 54.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 85.000,- EUR, par la création et l'émission de 540 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-quatre mille euro (54.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (31.000,- EUR) à quatre-vingt-cinq mille euro (85.000,- EUR), par la création et l'émission de cinq cent quarante (540) actions nouvelles de cent euro (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les cinq cent quarante (540) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme RVA CAPITAL RISQUE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32.876.

Le montant de cinquante-quatre mille euro (54.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme ARCOLE VENTURES S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa premier).** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-cinq mille euro (85.000,- EUR), représenté par huit cent cinquante (850) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cent cinquante euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: BEY - FERNANDES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2008. Relation GRE/2008/3734. — Reçu: deux cent soixante-dix euros (0,5%: 270,- €).

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008132451/231/66.

(080155009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

FDLV SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8284 Kehlen, 16, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 129.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008132453/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 14 octobre 2008, réf. DSO-CV00133. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080155021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Gestprom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 octobre 2008.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008132667/218/13.

(080154855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

itrust consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6831 Berbourg, 18, Steekaul.

R.C.S. Luxembourg B 123.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008132454/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 14 octobre 2008, réf. DSO-CV00131. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080155026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Viking Croisières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 66.395.

—
EXTRAIT

La nouvelle adresse de Monsieur Torstein HAGEN, administrateur de la société est la suivante:

- Leuengasse, 2, CH-4057 BASEL

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008132557/317/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Santemedia Acquisition Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 87.984.

—
Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Référence de publication: 2008132408/7978/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04674. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Parkway GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 80.969.

—
Mise à jour des informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

En date du 1^{er} février 2002, l'associé unique de la société a changé son nom comme suit:

- White Horse Holdings UK B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Parkway GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008132629/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05513. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.